

### Vente

#### Terrains \*

- Parcelles non construites, objets de démolition, parcelles de forêt, etc. 5% du prix de vente
- Parcelles de terrain en droit de superficie, valeurs capitalisées à 4% de la rente ou des loyers des 12 premiers mois 5% du prix de vente

#### Immeubles I \*

- Maisons familiales 3% du prix de vente
- Immeubles locatifs 3% du prix de vente
- Immeubles commerciaux et d'habitation 3% du prix de vente
- Bâtiments industriels et artisanaux 3% du prix de vente
- Immeubles d'hôtellerie et de restauration, établissements hôteliers 3% du prix de vente
- Maisons de vacances, chalets 3% du prix de vente

#### Immeubles II (en propriété par étage) \*

- Maisons familiales, maisons en terrasse, appartements en copropriété 3% du prix de vente
- Bureaux et locaux commerciaux, locaux de vente 3% du prix de vente
- Surfaces industrielles 3% du prix de vente
- Appartements de vacances 3% du prix de vente

#### Immeubles agricoles \*

3% du prix de vente

#### Frais supplémentaires \*

Campagne publicitaire (panneaux, internet, presse, radio, télévision, etc.), documentations, plan(s) de situation, extrait(s) du registre foncier, extrait(s) de l'assurance immobilière du canton de Berne, copies, frais de port, tél, etc.

décompte selon frais ou selon accord

\* Honoraires minimums par mandat de vente CHF 10'000.-  
Tous les prix sont majorés de la TVA

### Gérance / location

#### Gérance \*

##### Immeubles I

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| • Immeubles locatifs jusqu'à 12 appartements      | 6% du loyer annuel net   |
| • Immeubles locatifs à partir de 13 appartements  | 5,5% du loyer annuel net |
| • Immeubles commerciaux de d'habitation           | 6% du loyer annuel net   |
| • Bâtiments industriels, artisanaux et de bureaux | 6% du loyer annuel net   |

##### Décompte de frais de chauffage et charges accessoires

3% du décompte des frais

##### Immeubles II (en propriété par étage)

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| • Immeubles d'habitation jusqu'à 12 appartements                    | CHF 550.-/an par unité    |
| • Immeubles d'habitation de 13 à 25 appartements                    | CHF 500.-/an par unité    |
| • Immeubles d'habitation de 26 à 50 appartements                    | CHF 450.-/an par unité    |
| • Immeubles d'habitation à partir de 51 appartements                | CHF 400.-/an par unité    |
| • Bâtiments industriels, artisanaux et de bureaux jusqu'à 12 unités | 1,2 o/oo de la valeur AIB |
| • Bâtiments industriels, artisanaux et de bureaux dès 13 unités     | 1,0 o/oo de la valeur AIB |

#### Location \*

- |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| • Appartements                      | 10% du 1 <sup>er</sup> loyer annuel |
| • Maisons familiales                | 10% du 1 <sup>er</sup> loyer annuel |
| • Locaux commerciaux et industriels | 10% du 1 <sup>er</sup> loyer annuel |

#### Frais supplémentaires \*

Campagne publicitaire (panneaux, internet, presse, radio, télévision, etc.), formulaires, baux à loyer + divers documents, copies, frais de port, tél, frais de poursuite, contrôle de solvabilité, etc.

décompte selon frais  
ou selon accord

En cas d'activités extraordinaires (*travaux de rénovation importants, procédure juridique, cas d'assurance extraordinaire, etc...*) et d'entente avec le/les propriétaire/s, la gérance Engelmann SA pourra facturer des honoraires supplémentaires.

\* Tous les prix sont majorés de la TVA

### Estimation / planification / mandats spéciaux

#### Estimation \*

- Estimation complète avec justificatifs et documents actualisés / selon tarif horaire environ CHF 1'500.-
- Evaluation approximative (orale + confirmation par courrier) / selon tarif horaire environ CHF 500.-

#### Planification \*

- Projet transformation maison familiale selon tarif horaire
- Projet transformation appartement en copropriété selon tarif horaire
- Projet transformation immeubles locatifs selon tarif horaire
- Projet transformation bâtiments industriels, artisanaux et de bureaux selon tarif horaire

#### Mandats spéciaux \*

selon tarif horaire

#### Tarif horaire \*

- Catégorie A (cadres, spécialistes) CHF 180.-/h
- Catégorie B (personnel qualifié) CHF 110.-/h
- Catégorie C (stagiaire) CHF 80.-/h

#### Frais de déplacement \*

- Voiture CHF 0.80/km
- Train 1<sup>ère</sup> classe/cat. A  
2<sup>ème</sup> classe/cat. B

#### Frais supplémentaires \*

Documentations, plan(s) de situation, extrait(s) du registre foncier, extrait(s) de l'assurance immobilière du canton de Berne, copies, frais de port, tél, etc. décompte selon frais ou selon accord

\* Tous les prix sont majorés de la TVA